



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
MAIRIE de DAON  
8 Place Chanoine Raimbault - 53200 DAON  
Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : [daon@chateaugontier.fr](mailto:daon@chateaugontier.fr)

**Compte rendu de la séance ordinaire**  
**du Conseil Municipal**  
**du mercredi 25 mai 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-cinq mai, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de **Madame Céline RENAUDIER**, Maire de DAON.

**Présents :**

MM. Jean-Luc BOIVIN - Robert CORMIER - Régis CHERBONNEAU - Serge DEFRANCE - Adrien DELAUNAY - André DELAHAIE - Olivier DELLIERE  
Mme Céline RENAUDIER

**Absent :** Céline PLANCHENULT (pouvoir à C. RENAUDIER) - Céline BRICAUD (pouvoir à J-L. BOIVIN)

**Secrétaire de séance :** Adrien DELAUNAY

**1 - Révision du taux sur la taxe foncière non bâti**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'à la suite du vote des taux d'imposition, la préfecture demande à modifier le taux de la taxe foncière, il passe donc de 38.91 % à 38.90 %. Ce qui donne un produit attendu de 45 630 € au lieu de 45 641 €

**2- Réflexion sur la configuration territoriale du Pays de Château-Gontier**

La troisième réunion sur les Communes nouvelles a eu lieu la semaine dernière avec la présence d'un intervenant spécialiste sur le sujet, qui aide les Communes qui souhaitent fusionnées.

Celui-ci expliquait que pour unir plusieurs collectivités, il fallait prendre le temps de la réflexion, de trouver un ou plusieurs projets commun.

Pour créer une Commune nouvelle, deux municipalités minimum sont nécessaires (pas de maximum).

Il n'y a pas de ligne départementale.

L'association de plusieurs municipalités peut se faire sur plusieurs années (en ajoutant d'autres Communes au fur et à mesure).

La mise en place se fait sur six à huit mois et nécessite des réunions publiques pour communiquer avec la population.

D'autres réunions sont fixées pour continuer la réflexion et trouver la meilleure solution pour la Commune de Daon.

**3 - Aménagement de la remise**

Lors du dernier Conseil Municipal, il a été présenté les différentes hypothèses, étudiées par le CAUE, d'aménagement de la remise (derrière la Mairie).

Après débat :

**Délibération 2016-05-A**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- choisi le scénario n°2 de la présentation du CAUE,
- autorise Madame le Maire a signé tout document se rapportant à ce dossier



#### **4 - PLAS**

Le service des sports de CHATEAU-GONTIER propose, pendant le mois d'août, de décentraliser quelques activités du PLAS sous forme d'Olympiade, sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier. Une demi-journée aurait lieu à DAON le jeudi 4 août prochain.

Les activités proposées sont :

- Les nouveaux sports : Tchoukball, Kin ball, Poul ball
- Cirque (jonglages, bâton du diable, assiettes chinoises, équilibre ...)

L'intervenant sera Olivier HUYGHE.

Les conditions d'inscription sont les suivantes ;

- Inscription obligatoire au Service des sports
- Coût par créneau horaire (14 h - 15 h 30 / 15 h 30 - 17 h) : 2.15 € ou 2.25 € ou carte du PLAS

Le service demande à la Commune de mettre, à disposition, gracieusement, la salle des sports, d'assurer la promotion de l'animation et d'afficher le visuel transmis.

En cas de nombre insuffisant (-7 enfants), le service des sports se réserve le droit d'annuler l'animation.

Les enfants des Communes voisines peuvent s'inscrire.

Pour plus de renseignement, s'adresser au service des sports de CHATEAU-GONTIER : [sports@chateaugontier.fr](mailto:sports@chateaugontier.fr)

#### **5- Questions diverses**

##### **Cafés-papot**

Le centre social de CHATEAU-GONTIER a mis en place un nouveau point de rencontre, pour les personnes qui le souhaitent. A Daon, le « café-papot » aura lieu, à la salle des associations, de 16 h à 18 h les :

- Mardi 7 juin 2016
- Mardi 5 juillet 2016

##### **Recensement de la population**

Le recensement aura lieu en 2017, la préfecture organise une réunion d'information pour les élus référents.

L'élu référent pour la Commune de Daon est Jean-Luc BOIVIN.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le mercredi 29 juin 2016 à 20 h 30.**

**Madame le Maire lève la séance à 22 h 30.**



**Feuillet de clôture**

Délibérations prises lors de la séance du 28 janvier 2015

Objet	Numéro	Vote
ZAD	2016-01-A	A l'unanimité
Indemnité du Trésorier	2016-01-B	A l'unanimité

Emargement

Nom	Signature
Jean-Luc BOIVIN	
Céline BRICAUD	
Régis CHERBONNEAU	
Robert CORMIER	
Serge DEFRANCE	
André DELAHAIE	
Adrien DELAUNAY	
Olivier DELLIERE	
Céline RENAUDIER	